

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté lors de sa séance du 10 mars 2008, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NO 2008-26-011**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site du golf municipal, relative à l'événement « **Activités du Centre de pratique/Sports Montréal inc.** » qui aura lieu du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre 2008, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NO 2008-26-012**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur le site du golf municipal, relative à l'événement « **Activités du Centre de pratique/Sports Montréal inc.** » qui aura lieu du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre 2008, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 9 avril 2008

---

Me Pierre Rochon  
Secrétaire d'arrondissement